

2018-  
2020

# PLAN LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

Montréal 



# Table des matières

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT .....	2
DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	3
MISE EN CONTEXTE .....	4
L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	6
HISTORIQUE DE LA DÉMARCHÉ.....	7
LE BILAN DES RÉALISATIONS.....	8
PLAN D'ACTION 2018-2020.....	14
TABLEAU DES ACTIONS.....	17
<b>THÈME 1 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES .....</b>	<b>17</b>
<b>THÈME 2 - VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES .....</b>	<b>20</b>
<b>THÈME 3 - ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES, À ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ.....</b>	<b>24</b>
<b>THÈME 4 - FAIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE, CIRCULAIRE ET RESPONSABLE .....</b>	<b>27</b>
..... AU COEUR DE LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....	28

## Éditeurs :

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Direction des services administratifs et du greffe

Division des relations avec les citoyens et communications

## Publication :

Juin 2018

## Conception graphique :

La Shop Graphique - Caroline Poirier

# LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT



**MAIRESSE  
DE L'ARRONDISSEMENT**

*Chantal Rouleau*  
514 868-4050



**CONSEILLÈRE  
DE LA VILLE**  
DISTRICT DE  
POINTE-AUX-TREMBLES

*Suzanne Décarie*  
514 515-7224

Nous sommes plus de 106 000 citoyens à vivre à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sur plus de 43 km<sup>2</sup>. Nous avons la chance d'occuper un territoire entouré d'eau avec de multiples espaces verts. L'environnement est un enjeu majeur de notre développement économique et social et le développement durable est au cœur des préoccupations de l'administration municipale.

Pour maintenir et préserver la qualité de vie de la population, incluant nos citoyens corporatifs, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'est engagé en 2012 dans un vaste virage environnemental, avec l'adoption de son premier *Plan local de développement durable 2011-2015*. En tout, près de 90 actions concrètes avaient été identifiées pour définir les engagements de l'arrondissement en matière de développement durable.

En mai 2018, l'arrondissement a sondé la population afin de connaître les habitudes et les opinions des citoyens sur différents sujets touchant le développement durable. Les résultats auront permis à l'arrondissement de prioriser ses engagements. Avec maintenant quatre grandes priorités comprenant 19 actions qui contiennent près de 75 mesures concrètes de mise en œuvre, le *Plan local de développement durable 2018-2020* nous permettra de pousser plus loin le travail déjà amorcé et nous guidera pour rendre notre arrondissement encore plus vert, plus attrayant et plus sécuritaire!

La mise en œuvre de cet ambitieux plan nous aidera à préserver davantage la qualité de vie de nos milieux résidentiels, à protéger nos milieux naturels, à valoriser les transports actifs et alternatifs et leur aspect sécuritaire, à récupérer encore plus de matières recyclables et organiques et à diminuer, par le fait même, notre production de matières résiduelles. Elle nous aidera également à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à favoriser la pérennité de nos ressources, à assurer l'accès aux quartiers durables, ainsi qu'à promouvoir l'économie verte dans toutes les sphères de la vie urbaine.

Un plan de développement durable est un travail de concertation où tous les acteurs sont mis à contribution. Ces grandes actions ne peuvent se concrétiser que grâce à la précieuse collaboration et l'engagement de tous nos citoyens, intervenants du milieu et nos partenaires, y compris nos industries, nos commerces et nos institutions. Au nom du conseil d'arrondissement, je vous invite à agir avec nous afin de créer un milieu sain pour les générations futures et actuelles!



**CONSEILLER  
D'ARRONDISSEMENT**  
DISTRICT DE  
POINTE-AUX-TREMBLES

*Gilles Déziel*  
514 234-8803



**CONSEILLER  
DE LA VILLE**  
DISTRICT DE  
LA POINTE-AUX-PRAIRIES

*Richard Quay*  
514 868-4356



**CONSEILLÈRE  
D'ARRONDISSEMENT**  
DISTRICT DE  
LA POINTE-AUX-PRAIRIES

*Lisa Christensen*  
514 210-9094



**CONSEILLER  
DE LA VILLE**  
DISTRICT DE  
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

*Giovanni Kapanà*  
514 234-8505



**CONSEILLÈRE  
D'ARRONDISSEMENT**  
DISTRICT DE  
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

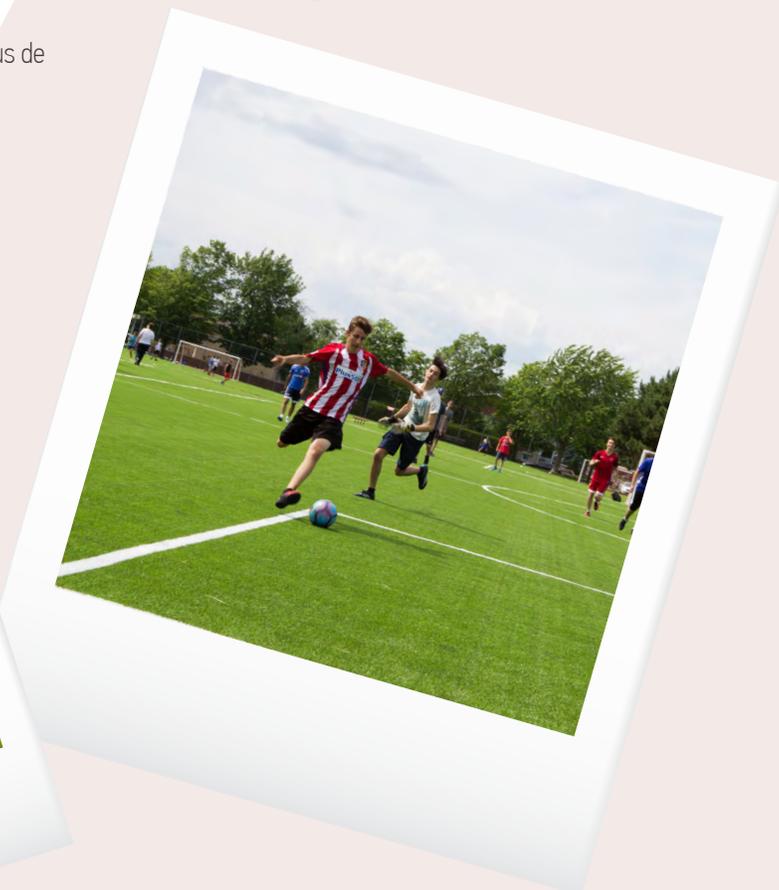
*Nathalie Pierre-Antoine*  
514 868-4052

# DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles se joint à la Ville de Montréal et souscrit à la définition issue du rapport de la Commission Brundtland. Le développement durable y est défini comme :

«...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.



# MISE EN CONTEXTE

## DÉMARCHE MONTRÉLAISE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

### ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le plan Montréal durable 2016-2020 à la suite d'un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires dont plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont identifié trois défis et quatre priorités d'intervention qui demandent d'agir en synergie et de consolider les interventions à l'échelle régionale et locale.

Les trois défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été identifiés comme étant :



### Montréal sobre en carbone

1

RÉDUIRE DE 80 % LES GES D'ICI 2050  
*RÉDUIRE ET S'ADAPTER*

### Montréal équitable

2

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX INFRASTRUCTURES  
*INCLURE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS*

3 défis

3

### Montréal exemplaire

ADOPTER DES PRATIQUES EXEMPLAIRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
*TRACER LA VOIE ET MOBILISER*

Pour répondre à ces défis, Montréal durable 2016-2020 fixe quatre priorités déclinées en 20 actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises, dont :

- ▶ le plan d'action de l'administration municipale,
- ▶ les plans locaux de développement durable des arrondissements et villes liées,
- ▶ le plan d'action des organisations partenaires.

Finalement, le plan Montréal durable 2016-2020 rappelle les grandes cibles collectives qui résultent de différents exercices de planification et font état des engagements pris au niveau international.

# 4 priorités d'intervention

- 1 Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
- 2 Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources
- 3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
- 4 Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

## 10 cibles collectives

Diminuer les émissions de GES de la collectivité de 30% d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80% d'ici 2050

Atteindre la norme canadienne de 8,8µg/m<sup>3</sup> en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020

Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55% pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021

Rétablir une consommation d'énergie équivalente ou inférieure à 2,17GJ/m<sup>2</sup> pour les bâtiments des secteurs commercial et industriel d'ici 2021

Augmenter l'indice de canopée de 20 à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007

Augmenter la part des aires protégées terrestres à 10% du territoire, à moyen terme

Valoriser 70% des matières recyclables et 60% des matières organiques d'ici 2020

Diminuer de 20% l'eau potable produite par les usines de Montréal d'ici 2020 par rapport à 2011

Diminuer de 10% la sédentarité de la population d'ici 2025 par rapport à 2012

Augmenter de 30% le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires d'ici 2020 par rapport à 2010

# L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal et délimité, notamment, par la rivière des Prairies au nord et le fleuve Saint-Laurent au sud, l'arrondissement dispose d'une superficie de plus de 43 km<sup>2</sup>. Avec une population de plus de 106 000 habitants, ce qui en fait le sixième plus peuplé de l'île, l'arrondissement continue d'exercer un attrait certain auprès des jeunes familles. De plus, l'arrondissement détient un excellent potentiel de développement résidentiel, commercial tout autant qu'industriel à travers ses sept parcs industriels.

L'historique d'un siècle de pétrochimie ne peut être dissocié de l'arrondissement. La conjoncture mondiale difficile a provoqué la fermeture d'industries pétrochimiques et chimiques et celles restantes sont assujetties à la réglementation qui les oblige à réduire de 90 % leurs émissions de substances organiques. La plupart d'entre elles s'y sont conformées. De plus, l'approche de développement durable, de plus en plus établie dans nos mœurs, favorisera une « écologie industrielle » pour les futurs employeurs tout autant que dans l'accompagnement et le soutien prodigués par l'arrondissement aux intervenants du secteur économique de notre territoire. Par ailleurs, ses importantes zones d'emplois, à dominante industrielle, accueillent des entreprises œuvrant dans des domaines très différents, parfois complémentaires, où la collaboration et l'innovation occupent une place significative.

La situation géographique de l'arrondissement permet à ses citoyens de jouir de magnifiques plans d'eau, notamment par les rives du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies. Divers parcs, pistes cyclables et places publiques ont été aménagés le long de ces rives afin de profiter des sublimes paysages et des plans d'eau. La nature est omniprésente à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT). Les 128 parcs et espaces verts offrent une multitude de choix : sports extérieurs, aires de jeux ou espaces de détente. À cela s'ajoutent des milieux naturels et l'immense parc-nature de la Pointe-aux-Prairies pour les amateurs de faune, de flore et de plein air.

Malgré son développement récent, l'arrondissement présente plusieurs infrastructures récréotouristiques, dont le splendide Club de golf de l'île de Montréal. On y retrouve aussi des attraits culturels, dont un ensemble de bâtiments patrimoniaux et des maisons de la culture. Par ailleurs, de multiples activités culturelles sont offertes dans les bibliothèques et maisons de la culture de l'arrondissement, tandis que d'autres installations de qualité invitent aux loisirs. L'arrondissement comprend également des institutions notoires telles que l'Hôpital de Rivière-des-Prairies et le Cégep Marie-Victorin.

Par ailleurs, l'arrondissement abrite la station d'épuration Jean-R. Marcotte, un écoquartier et un écocentre.



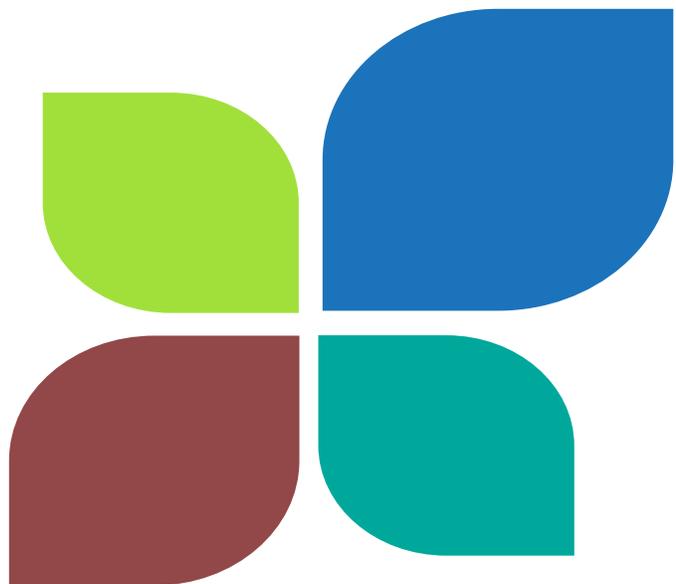
# L'HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

Au printemps 2013, l'arrondissement présentait son premier Plan local de développement durable 2013-2015, qui a guidé et encadré les modes de fonctionnement et les réalisations sur le territoire en matière de développement durable.

À partir des six orientations énoncées dans ce plan (*Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) – Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels – Pratiquer une gestion responsable des ressources – Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et de l'accès aux rives – Être solidaire, équitable et assurer la relève – Contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec*), de nombreuses actions concrètes ont vu le jour.

Dans ce dernier plan, c'est près de 90 actions qui ont été réalisées ou amorcées sur une période de cinq ans. Le but était d'assurer un développement optimal, harmonieux et durable du territoire en agissant dans le cadre du Plan de développement durable de Montréal, dont les principes directeurs étaient :

- ▶ Une collectivité au cœur du développement durable
- ▶ Une meilleure qualité de vie
- ▶ Une protection accrue de l'environnement
- ▶ Une croissance économique durable



# LE BILAN DES RÉALISATIONS

Depuis l'adoption au mois de décembre 2012 du Plan local de développement durable 2013-2015 et qui s'est échelonné jusqu'en 2017, l'arrondissement a démontré et poursuivi son engagement dans la réalisation de plusieurs des actions planifiées.

En 2017, les équipes de travail de l'arrondissement ont réalisé plus de **35** actions à teneur de développement durable et ce sont plus de **28** actions qui verront leurs réalisations prochaines par l'achèvement des travaux en cours ou à être amorcés prochainement dans le cadre du prochain plan.

En plus de ces actions, ce sont plus de **26** gestes posés pour améliorer nos modes de fonctionnement qui favorisent, intègrent, encadrent, soutiennent, contribuent, consolident et développent les notions de développement durable au sein de l'organisation, mais aussi dans les relations avec nos partenaires.



VOICI QUELQUES RÉALISATIONS, DEPUIS 2013, EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR L'ARRONDISSEMENT :

# VALORISATION DU MILIEU DE VIE

- ▶ En valorisant Montréal comme milieu de vie familiale, l'arrondissement a acquis et déployé une nouvelle scène mobile pour des présentations en saison estivale et soutien la réalisation de fêtes de la famille à RDP et PAT en plus de soutenir des événements traitant d'enjeux environnementaux sur différents sites.
- ▶ Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine, mise en place d'un nouveau concept muséologique du Vieux-Moulin, mise en valeur du parcours patrimonial RDP (*je parcours l'histoire de mon quartier*), mise en place de navettes fluviales en collaboration avec les villes de Repentigny et de Varennes, développement du concept et début des travaux de la plage de l'Est, etc.
- ▶ Dans le cadre de Montréal Ville de design et d'art public, réalisation, par des artistes, de sculptures sur des troncs d'arbres qui devaient être abattus.
- ▶ Soutien à la tenue de marchés publics dans l'arrondissement.
- ▶ Intervention auprès des promoteurs afin de favoriser le développement en harmonie avec les liens cyclables et les points d'intérêts (écoles, parcs, centres communautaires, pôles commerciaux, pôles d'emplois, etc.).
- ▶ Réalisation de la phase I du projet de développement urbain du Quartier de la Gare à Pointe-aux-Trembles.
- ▶ Formations sur le compostage, entre autres, dans les jardins communautaires.
- ▶ Offre du service internet sans fil gratuit à l'ensemble des parcs et certains espaces publics de l'arrondissement.
- ▶ Inauguration de l'espace public Paul-Déjean au parc Armand-Bombardier en hommage à un ambassadeur de la communauté haïtienne et défenseur du créole et des droits accordés aux Haïtiens de Montréal.
- ▶ Revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles par la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles et par la Maison du citoyen.



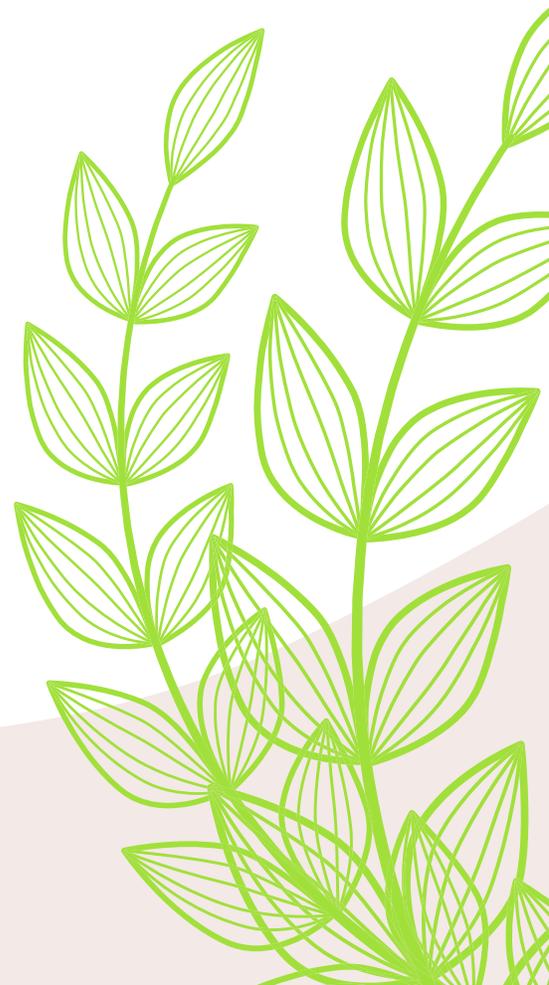
# FINANCEMENT DE PROJETS

- ▶ Financement d'un programme de couches lavables confié à l'Éco-Quartier RDP-PAT.
- ▶ En collaboration avec ses partenaires, développement d'une offre de composteur (domestique et collectif).



# MISE EN PLACE DE POLITIQUES, DE RÉGLEMENTATIONS ET DE PLANS D'ACTION

- ▶ Mise en place d'un comité, en collaboration avec des partenaires œuvrant dans le milieu des saines habitudes de vie, afin de concevoir et présenter une politique en saines habitudes de vie de l'arrondissement.
- ▶ Au projet « Parcours sans obstacle... », réalisation du Plan d'action en accessibilité universelle.
- ▶ Révision progressive de la réglementation afin d'intégrer les éléments contribuant aux ensembles résidentiels adaptés aux besoins des familles, tels que la diminution des stationnements en façade, le verdissement, les liens à réaliser avec les voies cyclables, les parcs, les accès aux transports actifs et collectifs.
- ▶ Révision progressive de la réglementation afin d'intégrer les éléments contribuant à la captation, à la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source.



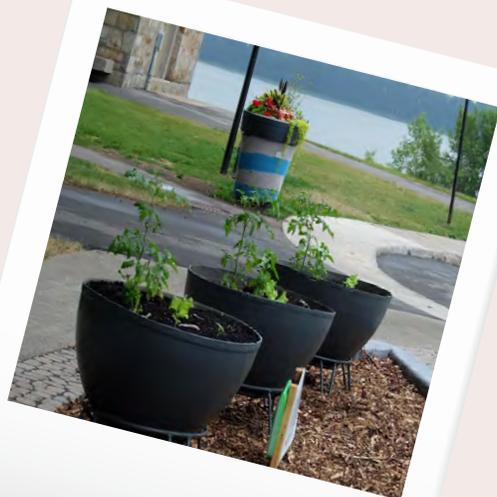
# SENSIBILISATION

- ▶ Organisation de conférences dans les bibliothèques sur différents thèmes, par exemple : réussir son potager, fertilisation et aménagement des sols et intelligence alimentaire (reprogrammer la façon de se nourrir).
- ▶ Parrainage et organisation d'événements horticoles, soit : Cultivons le plaisir!
- ▶ Soutien au maillage des besoins sociaux et communautaires lors du processus d'acceptabilité sociale, afin d'encourager l'essor de la mise en commun des ressources et d'inciter à la cohabitation entre le privé et le communautaire.
- ▶ Formation sur l'utilisation de composteur par nos partenaires.



# VERDISSEMENT ET RÉDUCTION D'ÎLOTS DE CHALEUR

- ▶ Mise en place de bacs d'agriculture urbaine et implantation de zones libres d'agriculture urbaines.
- ▶ Soutien à la réalisation de travaux d'alimentation, d'aménagement et de mise à niveau dans différents jardins communautaires.
- ▶ Promotion de la campagne "Un arbre pour mon quartier" du regroupement des écoquartiers.
- ▶ Mise en place d'un programme canopée pour accroître la plantation d'arbres sur le domaine public dans l'arrondissement.
- ▶ Réalisation d'une entente de compensation forestière avec Hydro-Québec afin de permettre la plantation d'arbres sur une superficie d'environ 6 hectares le long de l'autoroute 40 et une portion du boulevard Henri-Bourassa.



# TRANSPORT

- ▶ Analyser systématiquement, lors de tous les travaux de réfection, l'aménagement de la rue pour y intégrer des mesures d'apaisement de la circulation, des aménagements favorisant les déplacements actifs ainsi que des mesures de verdissement.
- ▶ Mise en place de supports pour vélos aux installations municipales.
- ▶ Collaboration active avec la Société de transport de Montréal afin de s'attaquer aux problèmes de la desserte en transport collectif.
- ▶ Installation de bornes de recharge électrique accessibles à tous.



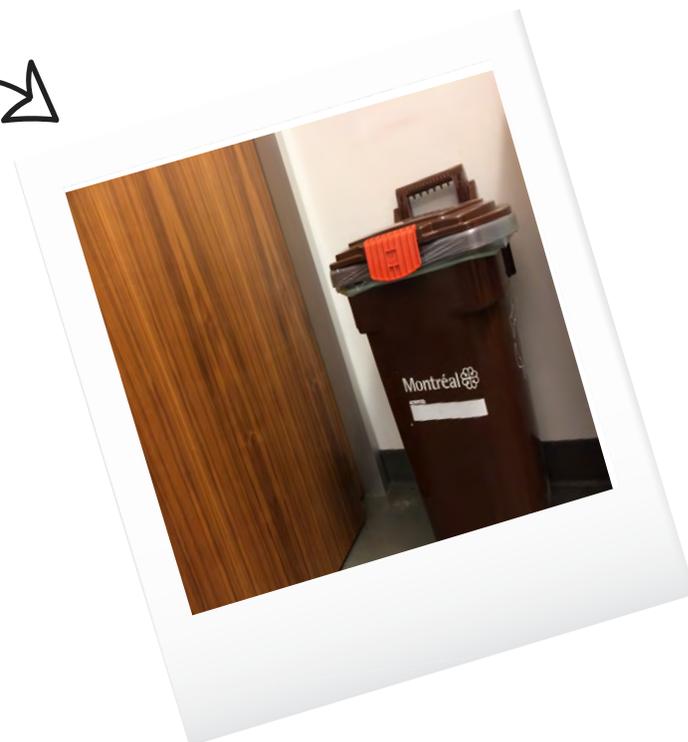
# ÊTRE ÉCORESPONSABLE

- ▶ Mise en place de la collecte des résidus alimentaires dans l'arrondissement.
- ▶ Lors d'événements sur le territoire de l'arrondissement, les bacs de recyclage sont maintenant une pratique courante.
- ▶ Initiation et poursuite du projet pour une scène écoresponsable à la Maison de la culture de PAT (conversion de l'éclairage pour un éclairage écoénergétique, collecte de résidus alimentaires, etc.).



# MESURES DE RÉDUCTION À LA SOURCE

- ▶ Consommation de l'eau potable à même le réseau d'aqueduc de la Ville dans les bureaux de l'arrondissement plutôt que l'eau en bouteille, notamment dans les réunions.
- ▶ Implantation de la collecte des résidus alimentaires au sein de certains bâtiments de l'arrondissement.
- ▶ Conversion des systèmes de réfrigération des arénas afin de se conformer aux nouvelles normes.
- ▶ Pour l'arrondissement, acquisition de véhicules légers hybrides et d'un véhicule lourd (camion tasseur) alimenté au gaz naturel.



# PLAN D'ACTION 2018-2020

## ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES- POINTE-AUX-TREMBLES

Le développement durable suppose un **développement** :

- ▶ économiquement efficace;
- ▶ socialement équitable;
- ▶ écologiquement soutenable;

qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la **mobilisation** et la **participation** de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Les mesures de mise en œuvre devront correspondre aux préoccupations, enjeux et priorités de l'arrondissement afin de répondre aux besoins de ses citoyens en matière de développement durable.

L'arrondissement déterminera ses actions et ses mesures de mise en œuvre en fonction des quatre grandes priorités qu'elle s'est données :



### Quatre grandes priorités

1

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA DÉPENDANCE  
AUX ÉNERGIES FOSSILES

2

VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER  
LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES

3

ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES,  
À L'ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ

4

FAIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE,  
CIRCULAIRE ET RESPONSABLE

Au ♥ de la démarche : la mobilisation  
des parties prenantes

Afin d'accroître la performance des actions retenues, la mobilisation des parties prenantes est essentielle à l'atteinte des résultats escomptés.

Au printemps 2018, l'arrondissement a réalisé un sondage auprès des citoyens de l'arrondissement (plus de 530 répondants) dans le cadre du Plan local de développement durable 2018-2020 afin de connaître leurs opinions, leurs habitudes et leurs attentes. Ce sondage s'inscrit dans la planification des consultations à travers les diverses rencontres et comités de citoyen sur des sujets bien spécifiques comme le Plan d'action en développement culturel, le Plan d'action local en accessibilité universelle, le Plan d'action en développement social, le Plan local de déplacement, la Politique en saines habitudes de vie, etc.

Ce sondage a permis de constater le grand intérêt des citoyens pour le développement durable et les principales préoccupations et intérêts soulevés et recueillis ont été intégrés dans le Plan d'action 2018-2020.

## VOICI QUELQUES COMMENTAIRES RECUEILLIS LORS DU SONDRAGE

### « Parole de citoyens »

« Rétablir le lien cyclable direct entre les différents secteurs du parc de la Pointe-aux-Praires, de part et d'autre de l'autoroute 40 »

« Plus de sondages auprès de la population via médias sociaux sur différents projets. »

« Transport: implanter la navette fluviale vers le Vieux-Port de Montréal. Offrir une navette fluviale vers le parc des îles de Boucherville avec arrivée sur l'île Grosbois. »

« Penser à améliorer les transports publics dans Pointe-aux-Trembles. »

« Permettre quelques poules pondeuses en enclos dans les cours arrière de certaines résidences, mais le projet devra être très bien réglementé. »

« Oui !!! J'aimerais beaucoup l'ajout de plusieurs bornes de recharge pour des voitures 100% électrique. En y regardant les applications de toutes les bornes, on découvre qu'à Pointe-aux-Trembles, elles sont vraiment limitées. Moi j'envisage que ma prochaine voiture sera électrique et je serais ravi d'avoir plus de bornes. »

« Oui, le boulevard Gouin a grandement besoin d'être refait en tenant compte d'améliorer la piste cyclable et de rendre la rue plus sécuritaire pour la promenade à pied et en vélos. »

## SUITE DES COMMENTAIRES...

« Entreprises alimentaires et restaurants zéro déchet (pour encourager, prévoir une subvention de démarrage). »

« Ajouter de la signalisation pour indiquer les endroits où sont situés les parcs et où les espaces verts sont aménagés afin d'attirer des gens et leur permettre de profiter de ces espaces souvent méconnus. Et certainement, verdifier l'arrondissement... »

« Boulangerie, charcuterie, dépanneur, magasin de fruits et légumes frais des cultures près de PAT et RDP, cultivateurs de l'Assomption, en fait de la région de Lanaudière. »

« Manque de petits commerces locaux (pas de grandes chaînes). »

« Magasins de fruits et légumes, boucheries, café dans le Vieux Pointe-aux-Trembles, magasins d'aliments naturels. »

« Aménager des parcs qui longent les cours d'eau, y offrir de la restauration, des descentes de bateaux. Bref nous redonner accès à nos cours d'eau. »

« Dégager certains endroits stratégiques de végétation pour permettre aux citoyens de voir, toucher, et avoir une proximité avec l'eau. »

# TABLEAU DES ACTIONS 2018-2020

## ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES



### RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

#### Action 1 Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Adopter un Plan local de déplacements d'ici 2020	-	1 plan (Automne 2018)
Sécuriser les déplacements actifs des citoyens sur les trajets domicile-école-travail (corridors scolaires, intersections sécurisées, rétrécissement des intersections, etc.) en lien avec le Plan d'apaisement de la circulation 2016-2018	200 balises sur place, 3 dos d'âne permanents et 4 dos d'âne temporaires	Prévisions annuelles: 2 à 4 saillies, 2 à 4 dos d'âne permanents, 20 balises et 2 afficheurs de vitesse sur poteau
Promouvoir les déplacements actifs chez les enfants et leurs parents sur le trajet domicile-école-travail (Trottibus, À pied, à vélo, ville active, Marche ta zone, etc.)	Marche ta zone École François-La Bernarde	Planter le projet «Marche ta zone» aux abords d'une école par année
Analyser la présence des places de stationnement aux intersections, afin de respecter les prescriptions du Code de sécurité routière (Politique de stationnement)	S'assurer de l'aménagement des places de stationnement où il est possible de le faire, et ce, dans le respect de la réglementation	Obtenir la collaboration du SPVM pour appliquer le règlement aux intersections où la configuration des lieux le permet  Implantation de la signalisation pour interdire le stationnement aux carrefours où une problématique de sécurité a été constatée  Adopter une procédure à cet effet au comité de circulation

Installer de nouveaux supports à vélo dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux	Installation non systématique	Installation incluse à tous projets d'aménagement de parcs ou aux abords de bâtiments municipaux et sites commerciaux
Rendre les liens cyclables accessibles et sécuritaires	Assurer une vigie sur le réseau cyclable actuel	Répondre rapidement aux déficiences du réseau cyclable suite aux indications des citoyens
Offrir aux employés des options pour favoriser le transport collectif, actif et écologique pour se déplacer au travail	Installation d'un support à vélo à la Maison du citoyen Installation de 2 bornes électriques pour les employés (voiries)	Installer des supports à vélo et fournir des endroits sécuritaires pour garer les vélos Offrir des accommodements sanitaires (douches) Installer des bornes de recharge pour véhicule électrique sur les lieux de travail
Poursuivre le projet Fleuve à Vélo	Pilote de navettes fluviales (avec Varennes et Repentigny) 2016-2018	Maintenir le service de navettes et autre projet pilote vers le Vieux-Port (Centre-Ville)

## Action 2 Électrifier et optimiser les transports montréalais

### Mesures de mise en oeuvre

**2017**  
année de référence et antérieure

**2020**  
cibles

Participer aux efforts d'électrification de la flotte de véhicules municipaux	2 véhicules électriques/hybrides	Toutes acquisitions de nouveaux véhicules légers à l'arrondissement doivent être électriques ou hybrides à moins de contraintes techniques particulières
Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge sur rue	-	Les 7 endroits suivants sont en analyse par la Division du développement des transports : 1) Fernand/Gauthier/Maurice-Duplessis 2) 6 <sup>e</sup> Ave/Henri-Bourassa 3) 31 <sup>e</sup> Ave/Sherbrooke (côté est de la rue) 4) Notre-Dame/7 <sup>e</sup> Ave 5) 36 <sup>e</sup> Ave/Sherbrooke 6) Industriel/Tricentenaire 7) Urgel Charbonneau/St-Jean-Baptiste 8) et autres endroits si possible

Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge dans les stationnements des édifices municipaux	4 espaces de stationnement réservés aux abords de la Maison du citoyen et du centre communautaire Roussin	En moyenne, 6 espaces sur le domaine public seront équipés et réservés en tout temps aux véhicules électriques
Assurer une représentation auprès des instances pour bonifier l'offre de transport en commun	-	Participation au comité de transport et représentation des citoyens de l'arrondissement
Réaliser un plan d'affaires dans le cadre de l'évaluation du projet des navettes fluviales vers le centre-ville	-	Analyser et appliquer certaines recommandations pour la mise en place d'une navette fluviale vers le centre-ville

### Action 3 Augmenter le nombre de bâtiments durables à Montréal

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Adhérer à la « Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal »	-	Pour chacun des projets de rénovation majeure ou de construction, présenter au dossier décisionnel un volet confirmant l'adhésion par l'identification d'actions prises
Obtenir une certification (LEED, BOMA BEST, etc.) lors de la construction ou de la rénovation des édifices municipaux	Certification stationnement écologique à Roussin	Une nouvelle certification
Remplacer les systèmes de réfrigération au HCFC dans les arénas	GJ/an 1 aréna (2 glaces) doté d'un système de réfrigération au HCFC	1 aréna à convertir





## VERDIR, AUGMENTER LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES

### Action 4 Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Maintien du plan d'action visant la préservation et le développement du patrimoine arboricole	-	Ajuster le plan d'action en fonction du maintien des cibles et des nouveaux programmes disponibles
Identifier les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (Plan d'action canopée 2012-2021) tout en favorisant les zones les plus affectées par les îlots de chaleur	Plantation de près de 400 arbres par année	Poursuivre et soutenir la plantation de 400 arbres par année en plus de la participation au Plan canopée de la ville centre et de la gestion des frênes sur le territoire
Inciter les grands propriétaires terriens (ICI) et les citoyens à planter des arbres sur leur propriété (Plan d'action canopée 2012-2021)	-	Poursuivre la réglementation afin d'inciter à planter 1 à 2 arbres en façade sur le domaine privé pour les nouvelles constructions
Mettre en place un programme d'entretien, d'irrigation et de suivi des jeunes arbres de rue pour les quatre années suivant leur plantation	L'entretien des jeunes arbres sur une période de deux ans	Accroître l'entretien des jeunes arbres sur une période de quatre ans
Implanter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (présence des 3 strates végétales, plantes indigènes attirant les oiseaux et les pollinisateurs, etc.)	Au fil des expériences, une réflexion fut initiée afin d'assurer l'intégration de la biodiversité dans nos projets	Pour chaque aménagement (parcs, stationnements, etc.), la biodiversité sera omniprésente dans les concepts de design
Contribuer à l'augmentation des superficies d'aires protégées de l'agglomération (parcs locaux, mosaïques de milieux naturels, etc.)	Démarche initiée d'acquisition de terrains pour fins de parcs	Favorise le respect des milieux naturels, la revitalisation et l'amélioration de parcs locaux

Protéger la canopée existante	Entretien régulier	Accroître l'entretien et l'élagage des arbres matures
Promouvoir le programme « Mon jardin, Espace pour la vie » qui encourage l'aménagement de zone de biodiversité sur les terrains privés	24 jardins certifiés	Ajout de 10 jardins certifiés
Protéger et traiter les frênes sur le domaine public	5 011 traitements	Favoriser la conservation, sinon, ils sont remplacés
Installer des zones libres d'agriculture urbaine sur le territoire	5 lieux	La priorisation sera accordée aux terrains vacants appartenant à l'arrondissement dans les quartiers résidentiels

## Action 5 Accroître le verdissement du cadre bâti

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Adopter des dispositions réglementaires concernant les toits blancs et/ou verts	-	De nouvelles dispositions réglementaires seront en vigueur
Modifier la réglementation d'urbanisme afin d'exiger un taux minimal de verdissement lors d'une construction ou rénovation d'un bâtiment	-	De nouvelles dispositions réglementaires seront en vigueur
Adopter un règlement pour favoriser l'aménagement de stationnements durables ou appliquer la Norme BNQ 3019-190/2013 (Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs)	-	De nouvelles dispositions réglementaires seront en vigueur

## Action 6 Réduire et valoriser les matières résiduelles

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Implanter les équipements pour assurer la collecte à 2 ou 3 voies sur le domaine public ( <i>parcs et près des activités commerciales</i> )	8 lieux publics dotés de la collecte à 2 ou 3 voies	Nombre de lieux publics dotés de la collecte à 2 ou 3 voies: 100
Implanter les équipements pour assurer la collecte à 2 ou 3 voies dans l'ensemble des édifices municipaux	2 édifices municipaux dotés de la collecte à 2 ou 3 voies	Nombre d'édifices municipaux dotés de la collecte à 2 ou 3 voies : 2
S'inscrire au programme de reconnaissance « ICI on recycle! »	Maison de la culture de PAT	Un nouveau bâtiment
Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles (RDD, TIC, encombrants, etc.), afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services	Sensibilisation des citoyens via divers moyens de communication	Poursuivre la sensibilisation des citoyens via les différents moyens de communication
Implanter un projet pilote de collecte de résidus alimentaires dans les installations municipales	2 installations municipales	Nouvelles installations : 2
Poursuivre la distribution de compost	2 par année	Maintenir les 2 par année

## Action 7 Optimiser la gestion de l'eau

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Encourager les résidents à réorienter les gouttières vers une surface perméable, afin de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout	Présence de la "Patrouille bleue"	Sensibilisation/communication: Rappel annuel par la "Patrouille bleue"

<p><b>Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable (ex. règlement RCG 13-023)</b></p>	<p>Action de la Patrouille bleue</p>	<p>Sensibilisation/communication: Rappel annuel par la "Patrouille bleue"</p>
<p><b>Favoriser les pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales (jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.) dans la planification territoriale</b></p>	<p>Action de la Patrouille bleue</p>	<p>Sensibilisation/communication: Rappel annuel par la "Patrouille bleue"</p>
<p><b>Promouvoir la réglementation sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (ex. règlement 11-010)</b></p>	<p>Pour chaque permis (transformation et construction) inspecter et produire une reddition de compte annuelle au Service de l'eau</p>	<p>Pour chaque permis (transformation et construction) inspecter et produire une reddition de compte annuelle au Service de l'eau</p>
<p><b>Poursuivre les activités de la Patrouille bleue</b></p>	<p>Une patrouille estivale</p>	<p>Maintenir la patrouille estivale</p>





# ASSURER L'ACCÈS À DES QUARTIERS DURABLES, À ÉCHELLE HUMAINE ET EN SANTÉ

## Action 8 Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Adhérer aux principes du Plan d'action municipal pour les aînés	Adoption au CA du Plan MADA	Adopter le nouveau Plan MADA municipal d'ici 2020
Adhérer à la Politique de l'enfant et à son plan d'action	Participation à une rencontre de mise en œuvre de la politique	Adhérer à la politique et mettre en œuvre localement
Former les employés aux relations interculturelles, en gestion de la diversité et en accommodement raisonnable	10 employés	Former un minimum de 10 employés d'ici 2020
Offrir des stages et des emplois saisonniers aux jeunes (17 à 25 ans), afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle	3 stages offerts aux jeunes	Offrir au moins 1 stage par année
Adopter un nouveau Plan d'action local en développement social	Plan d'action 2014-2018 (3 <sup>e</sup> édition)	Adopter la Politique municipale en développement social (2018), produire le Bilan local des actions 2014-2018 (2018) et adopter le Plan d'action local 2019-2023

## Action 9 Préserver le patrimoine et promouvoir la culture

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Assurer la protection et la mise en valeur de bâtiments, d'ensembles et de secteurs d'intérêt patrimonial, en incluant le patrimoine moderne et le patrimoine industriel	-	Parc Marcel-Léger
Protéger et mettre en valeur le parcours riverain, les percées visuelles sur les plans d'eau, ainsi que les entrées de ville et de l'arrondissement	-	Entente à convenir avec le MDDELCC pour ouvertures visuelles

Adopter un Plan d'action en développement culturel	-	Adopter et mettre en œuvre un Plan de développement culturel local (2018)
Poursuivre les démarches pour la création d'Espace Rivière	Analyse des besoins	Poursuivre la réalisation du projet d'Espace Rivière

## Action 10 Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments municipaux	Respect des principes d'accessibilité universelle dans les constructions et dans les rénovations majeures	Respect des principes d'accessibilité universelle dans les constructions et dans les rénovations majeures
Appliquer les principes de l'accessibilité universelle lors des événements et activités organisés par l'administration locale	Quelques événements et activités rendus accessibles	Réaliser les actions inscrites dans le cadre du Plan d'action en accessibilité universelle
Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture	Intégration systématique assurée aux projets d'aménagement de parcs et d'ingénierie	Intégration systématique assurée aux projets d'aménagement de parcs et d'ingénierie
S'assurer de l'accessibilité optimale des équipements culturels et de loisirs	-	Bâtir 2 aires de jeux adaptées pour les enfants à mobilité réduite
Mettre en place un projet participatif de conception de parcs avec la population	-	Rencontres citoyennes en vue de la transformation de deux parcs et réalisation des projets

## Action 11 Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Appliquer la Politique en saines habitudes de vie et adopter un Plan d'action	Adoption de la Politique en saines habitudes de vie	Adopter et mettre en œuvre le Plan d'action (2019)
Élaborer une Politique d'agriculture urbaine	Analyse pour l'élaboration d'une politique	Adoption de la politique en 2018 Adoption et mise en œuvre du Plan d'action en 2019

## Action 12 Poursuivre le développement de quartiers viables

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Maintenir, consolider et diversifier les commerces et services de proximité qui répondent aux besoins de la population dans les quartiers	En 2017, le programme de subvention PRAM-Commerce fut accepté au bénéfice de la revitalisation de la rue Notre-Dame, dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles  Réaménagement de la rue Fernand-Gauthier à Rivière-des-Prairies, localisée dans un secteur situé aux limites d'une zone de commerce de proximité	Dans les projets de développement, s'assurer de la présence de zones commerciales pour favoriser l'accroissement du commerce de proximité
Bonifier l'offre en équipements culturels et de loisirs et en assurer l'accès en transport collectif	-	Poursuivre les démarches pour la création d'Espace Rivière
Bonifier l'offre de loisirs et de culture sur les places publiques	Animation de la Place du Village de PAT	Maintenir l'offre d'activités à la Place du Village PAT et à la place Paul-Déjean et mettre en place une programmation diversifiée à la Place publique de RDP (2018)

## Action 13 Protéger la qualité des cours d'eau et y favoriser les activités récréatives

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Mettre en place de nouvelles activités de plein air non motorisées sur l'eau (Métropole au fil de l'eau)	Une activité nautique offerte	Soutenir et développer au moins 3 initiatives d'ici 2020
Mettre en valeur les équipements et infrastructures en rive et favoriser les initiatives destinées à en augmenter le nombre et la qualité (Métropole au fil de l'eau)	-	Rendre accessible et animer la plage de l'Est (dès 2018)  Poursuivre le projet Fleuve à Vélo
Soutenir la consolidation de la « Trame verte et bleue » de l'agglomération par la protection, la mise en valeur et l'accessibilité des rives et des plans d'eau	Poursuite de la mise en place des actions découlant du Plan bleu vert	Développer l'accessibilité aux berges du Saint-Laurent et aux berges de la rivière des Prairies
Effectuer les corrections de raccords inversés (Métropole au fil de l'eau)	31 corrections effectuées annuellement	En effectuer 60 de plus
Poursuivre les démarches vers un plan récréotouristique	Création d'un comité et études	Mettre en place certaines actions découlant de l'étude du potentiel récréotouristique de l'arrondissement



## FAIRE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE, CIRCULAIRE ET RESPONSABLE

### Action 14 Verdir l'économie

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Augmenter le recours aux produits et services issus des entreprises d'économie sociale	-	Favoriser le recours aux EES pour répondre à certains besoins spécifiques de l'arrondissement
Mettre en œuvre un projet d'économie circulaire	-	Favoriser les actions menant à une économie circulaire

### Action 15 S'approvisionner de façon responsable

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Encourager l'achat local	-	Adopter une politique d'achat local
Former les employés concernés aux principes de l'approvisionnement responsable	-	Réaliser une formation pour les employés de l'arrondissement

### Action 16 Organiser des événements écoresponsables

Mesures de mise en oeuvre	2017 année de référence et antérieure	2020 cibles
Mettre en place des mesures écoresponsables lors de la tenue des événements sur le domaine public	1 événement faisant l'objet de mesures écoresponsables Scène écoresponsable Maison de la Culture PAT	Révision du guide du promoteur avec mise en valeur des mesures (2018) 5 événements écoresponsables d'ici 2020
Installer des fontaines d'eau potable dans les lieux publics très fréquentés	Installation de fontaines d'eau lorsque possible	Poursuite de l'installation de fontaines d'eau lorsque possible



## MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

### Action 17 Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés

#### Mesures de mise en oeuvre

**2017**  
année de référence et antérieure

**2020**  
cibles

Présenter le Plan local de développement durable aux employés et les informer quant à la forme que peut prendre le développement durable au sein de leurs activités respectives

-

Présentation du Plan de développement durable aux employés

Organiser des consultations et sondages auprès des citoyens et organismes dans le cadre de projets

Plusieurs sondages et consultations effectués auprès de la population

Fait en continu

### Action 18 Faire connaître les bonnes pratiques et augmenter les initiatives de développement durable

#### Mesures de mise en oeuvre

**2017**  
année de référence et antérieure

**2020**  
cibles

Participer aux rencontres des partenaires de Montréal durable 2016-2020

-

Participer et faire le lien avec les politiques de "Montréal durable" et l'arrondissement

### Action 19 Rayonner ici et à l'échelle internationale

#### Mesures de mise en oeuvre

**2017**  
année de référence et antérieure

**2020**  
cibles

Promouvoir les réalisations en développement durable de l'administration locale dans les réseaux, congrès, concours, etc.

Participation à 6 concours par année

Participation à des concours en matière de développement durable



## SUIVEZ-NOUS SUR

---



[ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)

---



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

Montréal 